

Les *PROAGRI

- > **Des conseillers** spécialisés
- > Une expertise pluridisciplinaire, des références locales
- > **Une connaissance** fine des territoires
- > Un conseil indépendant

La Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytosanitaires

sous le numéro IF01762.

NEUTRE ET OBJECTIF

Les prestations de la Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle respectent un cahier des charges précis et sont certifiées

La Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle est titulaire d'un contrat d'assurance n°70124839F garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques.



PROAGRI POUR VOUS, AUJOURD'HUI, ET DEMAIN





S'installer: le Plan d'Entreprise

Pour affiner son projet d'installation, valider sa faisabilité et élaborer la demande de financement

Vos contacts

Service Économie - Élevage

Natacha CHARPENTIER - Secrétaire - 03 83 93 34 13 installation@meurthe-et-moselle.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle 5 rue de la Vologne - bât A - 54520 LAXOU

https://meurthe-et-moselle.chambre-agriculture.fr













Notre prestation:

La Chambre d'agriculture vous apporte un regard extérieur sur l'ensemble des aspects technico-économiques, financiers, humain et réglementaires du projet d'installation. Nos conseillers vous accompagnent pour concevoir ,réaliser et faire vivre votre projet et vous proposent leur expertise pour présenter un projet d'installation crédible auprès de votre banque et être éligible aux aides.

NOTRE SERVICE

- Identification des points forts et marges de progrès
- Etude de faisabilité du projet, définition des plans d'actions et du financement
- Présentation du projet finalisé



ACCOMPAGNEMENT

- Information sur les démarches à suivre après dépôt
- Suivi personnalisé à la concrétisation du projet



DOCUMENTS REMIS

- Elaboration de votre dossier d'installation finalisé
- Transmission du Plan d'Entreprise et demandes d'aides aux services instructeurs

Le + Chambre d'agriculture:

L'expertise d'un conseiller spécialisé en installation transmission. Une approche globale et transversale de votre projet des points de vue technique, social, économique et réglementaire.

Notre offre:

PUBLIC

Porteurs de projet d'installation souhaitant bénéficier des aides à l'installation ou non

DURÉE DE LA PRESTATION



4 à 6 jours

PRESTATIONS ASSOCIÉES

PACK JA comprenant les prestations agronomieenvironnement et économieélevage à tarif préférentiel

TARIFS

Sur devis



En chiffres:



installations par an accompagnées depuis 2011

Sources: Données Chambre d'agriculture 54 - Janvier 2023.

